

Pas de place pour les violences sexistes et sexuelles à ASSO !

Cellule VSS

« Quand t'es habillée comme ça,
c'est vraiment un plaisir de
militar avec toi ! »
Agissement Sexiste

Manterruption, mecspliation :
ces mecs qui coupent toujours la
parole quand tu parles ou qui
t'expliquent ce que tu sais déjà.
Ambiance Sexiste

Ces SMS répétés et
insistants que tu ne
supportes plus !
Harcèlement Sexuel

Un baiser volé ou une main
aux fesses.
Agression Sexuelle

Un rapport sexuel commis
par violence, contrainte,
menace ou surprise.
Viol

"Les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) remettent fondamentalement en cause le droit à militer et à s'engager des femmes et personnes sexisées.

70% des femmes ayant subi des VSS sur leur milieu de militantisme n'ont pas bénéficié d'accompagnement de leur syndicat quand elles s'en sont rapprochées (Enquête ASSO-Solidaires 2022).

Depuis 2023, Asso s'est doté d'une procédure claire pour lutter contre les VSS et protéger les personnes qui en sont victimes, que ce soit en réunion locale, lors d'événements nationaux Asso ou toute autre action impliquant des membres du syndicat.

Victimes, témoins ou alliés : tout le monde est concerné !

Je te crois | Tu n'es pas seule | Tu as bien fait d'en parler |
De quoi as-tu besoin ?



Comment agir ?

La cellule VSS d'ASSO a pour rôle de traiter des cas de violences sexistes et sexuelles ayant lieu au sein du syndicat ASSO. Elle peut être saisie par la personne victime ou un-e témoin.

Comment fonctionne-t-elle ?

Lorsque la cellule est saisie, un binôme est créé parmi les membres de la cellule. C'est ce binôme qui sera en charge de l'accueil du récit, du lancement et du suivi de la procédure validée lors de l'AG 2023, si il y a lieu.

Comment saisir la cellule ?

- Envoyer un mail à l'adresse suivante : cellulevss@syndicat-asso.fr
- La cellule vous répond dans un délai d'une semaine et vous propose un premier échange en visio ou présentiel avec le binôme désigné
- Suite à ce premier échange, on décide ensemble d'enclencher la procédure.

Tout le monde peut agir à son niveau :

- Organiser des formations dans les sections locales et syndicales
- Proposer des temps d'échanges, groupes de paroles, etc
- Désigner des référent-es VSS dans les sections locales et syndicales
- Diffuser des outils et informations sur comment réagir en cas de VSS
- Pour les sections locales, s'investir dans les Solidaires locaux pour porter ces questions au sein de l'interpro.

Qui contacter en cas de VSS sur le lieu de travail :

- 
- VIOLENCES FEMMES INFO - 3919 | www.solidaritefemmes.org
Anonyme et gratuit
 - AVFT - Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail | www.avft.org
 - Et le ou la référent-e agissement VSS de ton employeur